



DECISION N° **89**/D/FEICOM/DG DU **23 JUL 2026**

Pour l'acquisition des pneus pour les véhicules du FEICOM. En procédure d'urgence.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N° **89**/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/SMAB



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu de l'Appel D'Offres National Ouvert N°004/FEICOM/CIPM/2026 du 06 avril 2026 our l'acquisition des pneus pour les véhicules du FEICOM. En procédure d'urgence.

DECIDE:

Article 1^{er} : L'entreprise **AFRICAN DISTRIBUTION AND SERVICES (ADS SARL)**, B.P :15239 DOUALA, TEL 696 07 96 96 / 670 27 70 27 ; NIU : M11990009617M, N°RC : RC/DLA/2020/B/024035 est déclarée adjudicataire à la demande de cotation visée supra, pour un montant de **quatre-vingt dix millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt- quinze (90 980 595) Francs en TTC**. Il compte exécuter la Lettre-Commande dans un délai de **trois (03) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, **23 JUL 2026**

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE